

Compte rendu CHSCT du 07/05/2020

Ce jeudi 7 mai, un CHSCT s'est tenu (sous forme de réunion téléphonée) avec pour ordre du jour la campagne IR et le plan de reprise d'activité. (PRA).

Présents : : pour l'administration : Mrs. Le Buhan, Valentin, Neuville, S. Gardais : assistante de prévention, M. Prigent secrétaire CHSCT, I Colas ISST; le médecin de prévention.

Pour les Syndicats : Les représentants au CHSCT ainsi que les secrétaires départementaux des syndicats UNSA et CFDT

Compte tenu de l'urgence et de la gravité de la situation, les débats ont essentiellement porté sur le plan de reprise d'activité.(PRA), la campagne IR n'ayant été que très peu abordée. (pour un complément d'information sur cette question, vous trouverez en pièce jointe les documents transmis par la direction sur le sujet).

En préambule, le directeur a insisté sur l'idée que le 11 mai n'est qu'un indicateur de départ pour la mise en œuvre du plan de reprise d'activité qui sera :

- Progressive et évolutive : les représentants des personnels y seront associés.
- Différenciée en fonction des circonstances locales, le principe essentiel étant le respect des règles de distanciation sociale dans l'agencement des locaux. Un dispositif de reprise en présentiel par rotation pourrait être envisagé si la configuration des locaux ne permettait le respect de ce principe.

La reprise dans les service sera progressive :

Actuellement, la direction se déplace dans les services pour envisager l'organisation spatiale des locaux. Elle s'est déjà rendue sur le site Abbé Garnier et à la trésorerie du centre hospitalier de Saint-Brieuc. D'autres sites seront visités la semaine prochaine. La reprise en présentiel s'étalera donc sur plusieurs jours de la semaine prochaine et ne sera effective que lorsque les locaux seront opérationnels pour accueillir les collègues. Le chef de service prendra contact avec le collègue pour faire le point sur son retour.

Nous avons vivement insisté pour que tous les agents soient informés dès ce jeudi de leur situation administrative à partir de lundi 11 mai. Un rappel a été fait dès ce jeudi aux chefs de services. Il est regrettable de constater que certains ait du attendre le signal de la direction pour s'en préoccuper.

Pour la CGT, le confinement est le seul moyen de lutter contre le virus et depuis le début, elle se bat pour qu'un minimum de collègues travaillent en présentiel.

Même si nous sommes conscients que le télétravail tel qu'il est mis en place actuellement à la DGFIP n'est certainement pas la panacée (mise en place forcée sans aucun cadre juridique pour faire face à la situation)et qu'il peut engendrer des conditions de travail particulièrement dégradées, nous considérons qu'il reste le mode de travail à continuer à privilégier tant que les mesures de prévention du risque ne sont pas optimales et tant que les traitements médicaux ne s'avèrent pas efficaces face au Covid-19.

C'est pourquoi nous avons demandé que le recours au télétravail soit maintenu et encore développé . Pour cela nous avons redemandé un investissement massif et rapide en matériel.

Nous avons insisté pour que tous les collègues qui le souhaitent puissent bénéficier du télétravail et et notamment les collègues (ou un de leur proche) en situation de santé fragile.

Les conditions de la reprise :

- D'emblée, le directeur a indiqué Il n'y aurait pas véritablement de moyens supplémentaires en matériels de PC portables: Une dotation très minimale (une dizaine de portables) devrait arriver de la DG; la direction devrait récupérer les PC portables des contrôleurs et inspecteurs stagiaires affectés dans le département à compter du mois de juin prochain(environ une vingtaine d'unités).
- Tous les collègues actuellement en télétravail vont pouvoir le rester jusqu'à nouvel ordre (la date du 2 juin a été évoquée). Ils peuvent s'ils le souhaitent réintégrer les services en présentiel. Plusieurs collègues en ont d'ores et déjà fait la demande.
- Les ordinateurs portables qui avaient été redéployés vers les missions prioritaires pour la période de confinement vont être restitués à leurs titulaires (car pour ces collègues habituellement en télétravail, c'est le seul outil de travail).
- Les personnes considérées à risque ou « situation fragile » sont maintenues en autorisation spéciales d'absence jusqu'à nouvel ordre (la date du 2 juin a été évoquée). Elles continuent à fonctionner en télétravail si elles l'étaient déjà. Un collègue « considéré comme à risque » qui souhaiterait réintégrer physiquement son service ne pourra le faire qu'après avoir obtenu un avis favorable de son médecin traitant ainsi que l'aval du médecin de prévention. En cas d'avis négatif de ce dernier, c'est la direction qui tranchera.

- Les parents d'enfants qui se trouveraient empêchés de mettre leurs enfants à l'école par manque d'offre scolaire sont maintenus en autorisation spéciale d'absence. Cette position est étendue aux parents qui ne souhaiteraient pas mettre leur enfant à l'école alors que celle-ci est ouverte.
- Le directeur a été interpellé sur les pressions que pourraient être tentés de mettre les chefs de services sur les agents pour rattraper le retard. Ce dernier a précisé que les résultats et les statistiques n'étaient certainement pas la préoccupation du moment. Aucune injonction dans ce sens n'a été faite aux chefs de services. Aucune pression ne doit être mise sur les agents. Nous avons insisté pour qu'il fasse passer le message.
- La direction n'a pu fournir aucune précision sur les missions du contrôle fiscal et de recouvrement forcé qui ne sont plus prioritaires dans la période. Elle attend des directives de la DG sur ce point.
- Le directeur nous a confirmé que pour le moment aucun accueil physique n'est envisagé dans les SIP. Un accueil physique sur rendez pourrait être mis en place à plus long terme (mais très limité et certainement pas dans l'immédiat).

S'agissant du matériel :

- Mise en place Hygiaphones dans les accueils, Achat de cloisonnettes pour mettre entre les bureaux, marquage au sol; Gels hydro alcoolique seront placés aux endroits stratégiques.
- Concernant le port de masques: La direction considère qu'il n'est pas nécessaire que tous les agents soient équipés en masques. Pour direction, une mise en place très stricte des mesures de distanciation sociale et le respect rigoureux des gestes barrières doivent suffire à protéger la plupart des agents, les masques n'étant qu'un complément. Seuls les agents exerçant des missions particulièrement exposées tels les personnels de ménages, les agents du courrier, de la logistique et les collègue en contact avec le public en seront équipés. Ce n'est pas notre avis ni d'ailleurs celui du médecin de prévention qui s'est exprimé favorablement pour le port de masque.
- Concernant la restauration: Pas de reprise de la restauration collective. Une solution de mise à disposition de repas froid a été envisagée mais la direction est assez réticente pour des raison de sécurité sanitaire. Pour le moment, le remboursement des frais de repas continue à être pris en charge par l'administration.

En conclusion, le 11 mai n'est qu'une date départ, la reprise sera progressive tout au long de la semaine.

Le directeur a fait une projection sur la reprise de effectif par comparaison avec la situation du 5 mai :

- Situation des effectif au 05/05/20 : 225 en présentiel ; 137 télétravailleurs, 319 en ASA, Dans le courant de la semaine prochaine 150 collègues devraient faire leur retour dans les services. **nouveau CHSCT est convoqué le 14/05**. (Budget à voir).